

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COTE 90-112

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le VINGT DEUX OCTOBRE à 18 heures  
30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

12 OCTOBRE 1990

**DATE D'AFFICHAGE**

12 OCTOBRE 1990

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoints.  
MM. ALCHER, BARON, Mle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,  
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme  
PELTIER, MM. REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité  
des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PARROU par M. LE GUEUT  
M. LACOTTE par M. BARON

**ABSENTS EXCUSES** : M. QUENTIN

**ABSENTS** : Mme LISION , MM. ALONSO, BARRIERE, COASSIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 27

Monsieur ALCHER a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE  
ELEMENTAIRE DE L'YEUSE.

**VOTE** : UNANIMITE.

Une classe de CM1 de 25 enfants de l'école Elémentaire de l'Yeuse doit partir en classe de neige du 06 au 19 Décembre 1990 à TIGNES.

La Commission Scolaire qui s'est réunie le 18 Octobre 1990, propose d'allouer à cette classe une subvention exceptionnelle de 5.000 F. pour atténuer les frais de transport par le train.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

. Vu la proposition de la Commission Scolaire en date du 18 Octobre 1990.

. Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 1990.

**DECIDE :**

. d'allouer à la coopérative scolaire de l'Ecole Elémentaire de l'Yeuse une subvention exceptionnelle de 5.000 Frs (cinq mille francs) à titre de participation aux frais de transport SNCF des enfants de la classe CM1 de Mr.VIOLLEAU pour leur séjour en classe de neige du 06 au 19 Décembre 1990 à la station de TIGNES.

. d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 944.4 Article 657 du Budget de l'exercice 1990 (Crédits réservés des Oeuvres Sociales Scolaires BP 90).

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre  
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 2 Novembre 1990  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint

